

LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT ET L'ENERGIE

La municipalité de Seclin, signataire de la convention des Maires pour le climat et l'énergie, s'est engagée avec 8500 communes de la Communauté Européenne à prendre des mesures concrètes et de long terme pour offrir aux générations actuelles et futures un monde préservé sur le plan environnemental, social et économique.

Il est de notre responsabilité collective de construire des territoires plus durables, attractifs, plus vivables, plus résilients et plus économes en énergie.

C'est dans cette dynamique que la Ville propose aux Seclinois(se) de s'engager également à agir à leur échelle en faveur du climat. La présente convention permettra à la collectivité de créer une dynamique participative, de recenser les initiatives citoyennes et de valoriser les actions locales. Les citoyens pourront bénéficier de l'accompagnement de la Ville et de ses partenaires dans la mise en œuvre de leurs projets.

Nous municipalité de Seclin, reconnaissons que :

Le changement climatique est déjà à l'œuvre et constitue l'un des plus grands défis mondiaux de notre temps.

Les autorités locales sont les acteurs essentiels de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique car elles constituent le niveau de décision le plus proche du citoyen.

Nous partageons la responsabilité de l'action et les objectifs en faveur du climat avec la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Région Hauts de France.

Les solutions locales aux questions énergétiques et climatiques contribuent à fournir une énergie sûre, durable, compétitive et abordable aux citoyens.

Nous municipalité de Seclin, partageons une vision commune pour 2050 avec nos partenaires :

Conformément à l'accord international sur le climat conclu lors de la conférence COP21 à Paris en Décembre 2015, il est nécessaire de maintenir en dessous de 2°C l'élévation de la température de la planète.

Même si des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont déjà en cours, l'adaptation au changement climatique reste un complément indispensable et indispensable à l'atténuation des effets du changement climatique.

Pour cela il est essentiel de permettre un accès universel à des services énergétiques sûrs, durables et abordables pour tous, qui améliore la qualité de vie et renforce la sécurité énergétique.

Nous municipalité de Seclin - dans le cadre de la convention des Maires - nous nous engageons :

- A réduire nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) à hauteur de moins 50% d'ici 2030.
- A réduire de 40% nos consommations d'énergies
- A développer les **EN**ergies **Renouvelables** (ENR) à haut de 50% dans notre mixte énergétique dont 20% produit localement.

Nous municipalité de Seclin – dans le cadre de cette convention citoyenne - nous nous engageons pour les Seclinois et Seclinoises, commerçants et entreprises qui souhaitent réduire leur empreinte carbone à :

- Accompagner les signataires dans la réalisation de leur bilan carbone (Gaz à effet de serre) via des outils existants.
- Accompagner les signataires dans l'élaboration d'un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs visés en cohérence avec les objectifs de la municipalité.
- Conseiller et orienter vers les différents acteurs et ressources locales qui participent à cette transition écologique et solidaire.
- Organiser périodiquement des ateliers thématiques sur les sujets touchants les problématiques de réduction de notre empreinte carbone.
- Organiser périodiquement avec les signataires de cette convention, des moments d'échange afin de mutualiser à l'échelle du territoire les retours d'expériences réussis.
- Accompagner les signataires dans la réalisation d'un bilan annuel des actions engagées, qui sera comptabilisé dans le bilan communal.
- Communiquer auprès des Seclinois sur les résultats de cette convention citoyenne.

Moi, Seclinois (se), m'engage à agir en faveur du climat en :

- Réalisant un bilan de mon empreinte carbone.
- En m'engageant à réduire mon empreinte carbone à hauteur de % en cohérence avec les objectifs seclinois.
- Réalisant des économies d'énergie (écogestes)
- En améliorant l'isolation de mon logement, avec le conseil de l'Espace Info Energie.
- En ayant recours aux énergies renouvelables (production, achat).
- En préférant les modes de transport doux (transports en communs, vélo, co-voiturage).
- En favorisant les produits éco-conçus.
- En limitant ma production de déchets.
- En favorisant l'alimentation durable et locale (circuits courts, produits biologiques, etc.).
- Autre :

Moi, Seclinois (se), m'engage à transmettre annuellement le bilan de mes actions à la commune

Bernard Debreu Maire de Seclin Vice-Président de MEL	Alain Fruchart Maire Adjoint de Seclin Développement Durable & Transition Energétique	Madame/Monsieur (adresse postale/mail)